

## Les sciences physiques en 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> Permanence des thèmes

par Nicole HULIN  
Centre A. Koyré et Université P. et M. Curie, Paris VI

---

Personne n'a certes oublié que la première nécessité qu'a reconnue la Commission Lagarrigue était celle de créer «un enseignement d'initiation à la Physique, la Chimie et la Technologie, allant de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>». Cette affirmation apparue dès le rapport préliminaire d'octobre 1971 [1], est reprise dans une déclaration commune des trois sociétés SFP, U.d.P., SCF en mars 1974 [2]. Nous ne citerons ici que l'un des passages, non publié, du document préparatoire [3] au texte de 1974 :

*«...l'introduction dans toutes les classes du Premier Cycle, de cette initiation, assurera un réel progrès dans la voie d'une formation équilibrée entre les disciplines à caractère essentiellement conceptuel et logique et celles qui tirent leur essence de l'expérimentation et de la pratique ; elle constituera un élément très favorable à l'épanouissement, chez les élèves d'aptitudes variées et largement indépendantes des acquis préalables trop étroitement déterminés par leur origine sociale... En ce qui concerne les Sciences Physiques et Techniques, et par opposition à ce qui se passe pour les disciplines littéraires ou les mathématiques, l'impact du milieu familial sur le comportement des enfants est sensiblement réduit, avec deux avantages évidents : une possibilité accrue, pour les maîtres, de porter sur leurs élèves des jugements intrinsèques, et, surtout, une occasion non négligeable, pour les enfants issus de milieux défavorisés, de surmonter ce type de handicap».*

Mais remarquons que dès la fin de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, lorsque, pour répondre aux besoins d'une société en pleine mutation économique, s'impose la nécessité d'une évolution de l'enseignement secondaire (alors dominé par les humanités classiques) et de l'accroissement de la place réservée aux sciences, certaines voix s'élèvent même pour demander l'introduction en 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> des sciences physiques jusque là enseignées en classe de philosophie. Ainsi,

un professeur de mathématiques au collège Rollin écrit, en 1846, au ministre de l'Instruction publique :

*«Je crois qu'il serait utile de donner, dès les premières classes, en 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>, quelques notions de physique et de chimie purement expérimentales, et d'histoire naturelle descriptive et appliquée seulement».* [4].

De son côté Charles Despretz, professeur à la Sorbonne, insiste en 1847 sur la nécessité de «commencer de bonne heure l'étude des sciences» et il précise :

*«Le professeur de physique ferait en 6<sup>ème</sup>, tous les quinze jours, une classe dans laquelle il donnerait aux élèves les notions les plus élémentaires de physique et de chimie. Il est certainement possible d'intéresser des enfants et de leur apprendre bien des choses sur la pesanteur, le baromètre, la machine pneumatique, le thermomètre, l'aimant, la machine électrique, etc. Des explications, des expériences qui auraient pour objet de faire connaître la nature de l'air, de l'eau, de la terre, des corps les plus répandus, du marbre, du plâtre, de l'argile, du sable, etc., ne manqueraient pas non plus de piquer la curiosité et de captiver l'attention des élèves les plus indolents».* [5].

Finalement, il y a 150 ans, on a introduit l'ensemble des disciplines scientifiques à partir de la 3<sup>ème</sup>, tant dans la section des lettres que dans la section des sciences, en même temps qu'étaient distinguées ces deux filières dans les études secondaires (réforme dite de la «bifurcation» des études de 1852).

## BIBLIOGRAPHIE

- [1] Michel HULIN, «Remarques préliminaires relatives à l'enseignement dit de Technologie» dans Supplément au B.U.P. n° 597, octobre 1977 - p. 28.
- [2] «L'insertion de la réforme de l'enseignement des sciences physiques et de la technologie dans le cadre général de la réforme de l'enseignement du second degré», Supplément au B.U.P. n° 597, octobre 1977 - p. 103-104.
- [3] Extrait du rapport rédigé par Michel HULIN au nom de la SFP, en février 1974.
- [4] Document Archives nationales.
- [5] C. DESPRETZ, Des collèges, de l'instruction professionnelle, des facultés.

## ANNEXE

### Déjà au début du XIX<sup>ème</sup> siècle

---

Le problème de l'enseignement des sciences physiques dans les premières classes des collèges était déjà d'actualité au moment de la préparation de la loi de 1802 qui créait et organisait les lycées. Divers projets furent présentés. L'un émanait de Roederer, directeur général de l'Instruction publique, aidé par les savants Delambre et Cuvier ; il ne fut même pas mis en discussion. Roederer résume le projet dans son journal :

*«Faire marcher de front, dès les plus basses classes des collèges, les trois genres de connaissances littéraires, physiques et mathématiques, morales et politiques, en mesurant à l'intelligence des enfants, dans chaque classe, les notions de chaque sciences» ;*

*«Faire enseigner dans chaque classe, même dans les plus basses, les trois sciences par trois professeurs différents, dont chacun serait spécialement consacré à l'une des trois».*

Roederer prévoyait deux objections à son projet : la surcharge de travail pour les enfants des basses classes et la possibilité que des études disparates s'entrenuisent. Mais il les réfute aussitôt et affirme que la séparation des enseignements constitue «une déplorable mutilation de l'entendement».